



AMBASSADE DE SUISSE  
AU LIBAN

Réf.: 380.

an	HS	HC			
retour	BSM				
Visa	-	TS			HC
EPD	20. APR. 1970		BEYROUTH (Liban), le 14 avril 1970		
Ref.	a. 721.8		Immeuble Achou Avenue Berthuis Case postale 172 Telephone No 23 46 46		

RAPPORT DE FIN DE MISSION

1. a) Les relations entre la Suisse et le Liban ont toujours été, par tradition, excellentes, et les Libanais n'hésitaient pas à dénommer leur pays "La Suisse de l'Orient". Les suites de l'attentat de Kloten, notamment la libération conditionnelle de l'agent israélien et les incidents survenus en cours d'enquête ont cependant provoqué un certain malaise, le Liban ayant suivi l'attitude générale des autres pays arabes. Mais les nombreux événements qui se sont déroulés par la suite au Liban ont vite fait passer au second plan ce problème et le désir de garder de bonnes relations avec la Suisse s'est de nouveau très vite manifesté.

Sur le plan officiel, les Libanais ont montré de la compréhension pour les mesures de sécurité prises après la catastrophe de Würenlingen. Alors qu'une partie de la presse laissait entendre que la Suisse n'enverrait pas de nouvel Ambassadeur au Liban, le Président de la République, pour couper court à de telles spéculations, a aussitôt, ainsi qu'il me l'a lui-même déclaré, invité son gouvernement à donner sans délai l'agrément pour mon successeur. Les autorités furent toujours aimables et courtoises à mon

./.



- 2 -

égard, ainsi qu'envers mes collaborateurs, et ne m'ont jamais fait, à une exception près remontant à une année, de réflexions désagréables ou des reproches. Dans les divers milieux libanais que l'on est appelé à fréquenter, surtout parmi les chrétiens, les sentiments manifestés envers la Suisse sont toujours cordiaux, et très rares sont les personnes qui font montre d'une certaine hostilité.

Il n'y a entre les deux pays aucun cas de contentieux en suspens et les relations peuvent actuellement être qualifiées de bonnes.

A la suite des incidents dont la Suisse fut l'objet et des menaces qui me furent adressées, les autorités libanaises prirent spontanément des mesures de surveillance en faisant garder jour et nuit l'Ambassade et la résidence.

- b) Sur le plan culturel, les échanges ont été peu marqués ces derniers temps, les circonstances ne s'y prêtant guère. Dans le secteur de l'enseignement toutefois les Libanais ont montré de plus en plus d'intérêt et les demandes de renseignements sur les écoles suisses sont presque quotidiennes. Une exposition d'affiches suisses est envisagée pour l'automne prochain.
- c) Le régime économique libanais est libéral. Les Suisses font de bonnes affaires au Liban. A la suite de

./.

- 3 -

la détérioration économique provoquée surtout par l'instabilité politique, on ne peut que recommander aux commerçants suisses de ne livrer des marchandises que contre accreditif irrévocable. La balance commerciale du Liban avec notre pays est en déficit, le chiffre des exportations suisses étant environ six fois plus élevé que celui des importations. La Suisse vend au Liban surtout des montres, des médicaments, des pierres précieuses, des tissus de coton et des broderies, du fromage, du chocolat et des machines en tous genres. Le Liban exporte en Suisse notamment des huiles essentielles, des objets d'art et antiquités, des tapis, des cuirs, des peaux et boyaux et des légumes secs.

2. Les relations entre l'Ambassade et la Colonie Suisse, sont excellentes. Aucun problème n'est en suspens avec les divers groupements suisses au Liban.

La Colonie Suisse est formée d'une majorité de Suissesses ayant épousé des Libanais. Exercent par ailleurs une activité dans l'économie: deux commerçants, deux boulangers-pâtisseries, un charcutier-restaurateur, une vingtaine de représentants suisses de maisons suisses (Fédération horlogère, Brown-Boveri, Sulzer, Nestlé, SBS, Crédit Suisse, UBS, etc.). On compte aussi un petit nombre d'experts, d'instituteurs, des religieuses, et diverses professions isolées.

./.

- 4 -

Le "Cercle Suisse de Beyrouth" groupe environ 150 membres de nationalité suisse et étrangère (membres étrangers: 25 % au maximum de l'effectif suisse). Le comité organise outre un dîner le Premier Août, et un Arbre de Noël pour les enfants, de temps à autre des sorties-pique-niques, des dîners dansants, plus rarement des soirées loto ou de jeux de cartes.

Une "Caisse de Secours" en relève. Certaines circonstances ont permis d'alimenter assez généreusement ses fonds; actuellement les avoirs s'élèvent à 20'000 Livres libanaises environ.

Sur l'initiative de Madame Dominicé, les dames suisses résidant au Liban ont fondé, dès 1968, une "Association des Dames Suisses" ayant pour but de resserrer les liens d'amitié entre Suissesses et de venir en aide à des oeuvres charitables libanaises. Très active, cette association organise annuellement des bazars et ventes de gâteaux dont le produit est réparti entre diverses oeuvres de bienfaisance (12'500 livres libanaises en 1969). L'A.D.S. compte environ 10 membres.

Depuis le début de l'année 1970, les représentants suisses de maisons suisses au Liban se réunissent mensuellement, généralement le deuxième lundi de chaque mois, soit autour d'une table, soit dans un salon d'hôtel à l'heure de l'apéritif, pour s'entretenir de questions d'intérêt commun ayant trait au domaine commercial, économique et financier en Suisse et au Moyen-Orient. Ces réunions ont été bien fréquentées jusqu'ici; elles n'ont aucun caractère

./.

- 5 -

institutionnel et sont organisées avec l'appui du Service économique de l'Ambassade, qui s'occupe de convoquer les intéressés et en général d'orienter les discussions.

3. a) Tant les ministres que les politiciens et les autres fonctionnaires libanais sont très ouverts, d'un abord facile; il n'y a donc en principe aucune difficulté à se renseigner auprès d'eux. Il est vrai, cependant, que les renseignements donnés par les uns ne concordent pas toujours avec ceux des autres. Le Ministre des Affaires étrangères lui-même, M. Majdalani, est un homme amical et très favorable à notre pays. Le Secrétaire général, M. Nagib Sadaka, qui était autrefois en poste à Berne, est resté un fidèle ami de la Suisse. Parmi les députés, le président de la Commission des Affaires étrangères, M. Amine el-Hafez, a fait toutes ses études à Lausanne où il retourne régulièrement et où il compte des amis. M. Raymond Eddé, candidat possible à la Présidence, est un ami personnel du soussigné et s'est toujours montré ouvert dans les discussions et très compréhensif pour notre attitude. Il en va de même du député Nouhad Bouez, frère de l'avocat-conseil de l'Ambassade.
- b) Parmi les collègues généralement bien renseignés, on peut citer les Ambassadeurs de France, des Etats-Unis, d'Italie, de la RAU, d'Algérie et de Tunisie

./.

- 6 -

Le Nonce Apostolique est aussi particulièrement bien au courant des faits de ce pays, le haut clergé catholique y jouant un rôle politique considérable.

- c) Dans le monde de la presse, l'Ambassade entretient d'excellents rapports avec certains journalistes: MM. Jean Chouéri, Edouard Saab (correspondant du Journal de Genève), Mlles Mary Azoury, Denise Ammoun, et des propriétaires de journaux: MM. Georges Abou Adal (représentant aussi OMEGA et CIBA), Dikrane Tosbath. Pour la société libanaise, une liste est à disposition à l'Ambassade.

4. Bien que le Liban possède plusieurs clubs, il n'est pas indispensable de s'y affilier pour se créer des relations.
5. Les conditions de vie au Liban n'ont guère été affectées par les récents incidents et continuent à être normales.

Amice!

---



ANNEXE NO 1 au  
Rapport de fin de mission

REPRESENTATION DIPLOMATIQUE SUISSE  
DANS L'ORIENT ARABE

Mon prédécesseur, M. l'Ambassadeur Guido KEEL, était accrédité au Liban, en Syrie, en Jordanie, en Irak et à Chypre. C'était là déjà un vaste secteur, très varié mais astreignant en raison des nombreux problèmes graves avec lesquels cette région était déjà aux prises entre 1960 et 1965. Lors du départ de M. Keel, Chypre fut, pour des raisons d'équilibre, séparée de Beyrouth et rattachée à Tel-Aviv.

En 1966, le Conseil fédéral avait décidé d'établir des relations diplomatiques avec l'Emirat de Koweït. J'y présentai mes lettres de créance en juin 1966. A la même époque, les relations entre le Président Nasser et le Roi Fayçal s'étaient à ce point envenimées, qu'il n'était plus possible d'accréditer à Djeddah l'Ambassadeur de Suisse au Caire. Le Département politique décida, en conséquence, d'accréditer en Arabie Séoudite son Ambassadeur à Beyrouth. C'est ainsi que, de février 1967 jusqu'à la fin de ma mission au Moyen-Orient, en avril 1970, je fus accrédité dans six capitales.

Ceci m'amène à vous faire part de quelques considérations générales :

a) Certes, l'accréditation auprès de six chefs d'Etat, avec tout ce que cela comporte en déplacements, en expériences nouvelles, constitue un effort normal pour un

- 2 -

chef de mission ne craignant pas les fréquents voyages, et en bonne santé. Mais elle n'est concevable qu'en temps dit "normal", c'est-à-dire à une époque de paix relative, et surtout si les relations entre la Suisse et ces six pays ne sont pas hypothéquées. En revanche, en périodes agitées, comme celle que nous vivons en ce moment, la tâche paraît excessive, et difficilement réalisable selon les intérêts généraux de la Confédération, notamment sur le plan de l'information. En effet, au Liban, les événements se succèdent depuis dix-huit mois à un rythme accéléré et il est nécessaire, pour être en mesure de les comprendre, de les suivre de près, c'est-à-dire sur place. Pour être au courant de ce qui se passe en Jordanie, où nous n'avons qu'un consul honoraire qui ne fournit aucun renseignement d'ordre politique à l'Ambassade, il ne suffit pas de prendre connaissance de l'abondante presse beyrouthine; il faudrait là aussi être plus souvent sur place, trois ou quatre fois par an peut-être, comme le font la plupart des autres ambassadeurs accrédités à Amman mais résidant à Beyrouth, et pour des séjours d'une semaine au moins. Pour le Koweït, deux séjours par an au moins, et non un seul comme je l'ai pratiqué moi-même depuis 1967, seraient désirables, ne serait-ce que pour ne pas donner aux autorités de l'Emirat l'impression qu'on les traite en quantité négligeable. C'est dire que dans les circonstances actuelles, une accréditation simultanée à Beyrouth, à Amman et à Koweït suffit déjà à remplir amplement le temps et à utiliser les énergies d'un seul chef de mission suisse.

Mais il y a encore les accréditations en Syrie, en Irak et en Arabie Séoudite, où la Confédération entretient des ambassades dirigées sur place par des chargés d'affaires a.i. ayant le rang de conseiller I.

./.

- 3 -

Après quatre années d'expériences au Moyen-Orient, j'estime que ce système est très peu satisfaisant, si vraiment Berne veut entretenir avec la Syrie, l'Irak et l'Arabie Séoudite des relations fructueuses et allant en s'intensifiant. Le fait d'avoir dans ces pays un chargé d'affaires résident et un ambassadeur domicilié ailleurs est une demi-mesure. C'est trop, ou trop peu.

Vu ce que j'ai dit plus haut à propos du Liban, de la Jordanie et du Koweït, le chef de mission résidant à Beyrouth ne peut passer qu'un séjour de deux semaines par an au maximum à Damas, Bagdad et Djeddah. Mais avec quels résultats effectifs? A voyager constamment - ce qui par ailleurs est fort intéressant - on apparaît partout, mais on n'est en réalité nulle part.

L'Ambassadeur arrivant dans une capitale où se trouve un chargé d'affaires sera, bien sûr, grosso modo au courant de la situation politique du pays en question. Mais ses contacts avec les autorités auront forcément un caractère temporaire et fugitif, qui ne pourront guère, en règle générale, dépasser le stade de la simple courtoisie. L'Ambassadeur venu d'ailleurs sera toujours considéré, même s'il multiplie les gestes de bonne volonté, comme un "outsider".

Pour le chargé d'affaires sur place, ce système est également peu satisfaisant. Assumant tout au cours de l'année l'ensemble des tâches, charges et responsabilités d'un ambassadeur, considéré et traité comme tel, dans la majorité des cas, par les autres chefs de mission sur place, ce conseiller I dans la cinquantaine verra arriver une fois par an son

./.

- 4 -

chef nominal, dont la seule présence lui fera subir, vis-à-vis des autorités du pays comme auprès de ses collègues du corps diplomatique, une sensible "capitis diminutio", qui n'est pas pour renforcer son autorité. La présence de l'Ambassadeur, dans les cas qui nous occupent, fait en réalité la plupart du temps double emploi avec celle du chargé d'affaires, redevenu pour quelques jours un simple conseiller.

Les pays dont il s'agit, d'ailleurs, s'accommodent mal de cette demi-mesure et y voient un manque de considération de la part de la Suisse.

On ne voit pas non plus le profit que peut retirer le Département en entretenant dans ces pays des titulaires qui n'ont même pas accès, sauf très exceptionnellement, aux Ministres des affaires étrangères, sans parler des chefs d'Etat, premiers ministres et autres membres du gouvernement.

J'estime que le temps est venu d'envisager la modification de ce système. A mon sens, les ambassades que la Confédération entretient au Moyen-Orient devraient avoir à leur tête des agents ayant titre d'Ambassadeur. Ceci est vrai en premier lieu pour l'Arabie Séoudite, qui est en plein développement et entretient elle-même un ambassadeur résidant à Berne. Mais cela est vrai aussi pour l'Irak, si nous désirons que l'amertume des Arabes vis-à-vis de la Suisse s'estompe peu à peu. Et cela pourrait être aussi vrai de la Syrie, bien que le poste de Damas, vu sa proximité géographique du Liban, soit en rapports plus étroits avec celui de Beyrouth.

./.

- 5 -

Dans un avenir qui ne devrait pas être trop éloigné, le réseau diplomatique suisse dans l'Orient arabe pourrait être articulé, à mon avis, de la façon suivante :

- Un ambassadeur à Beyrouth, accrédité également à Amman (Jordanie);
- un ambassadeur à Damas, à moins que l'Ambassade actuelle ne soit transformée en consulat général, auquel cas l'Ambassadeur de Beyrouth pourrait aussi être accrédité en Syrie;
- un ambassadeur à Bagdad, accrédité également à Koweït et peut-être auprès de la future fédération des émirats du golfe Persique;
- un ambassadeur à Djeddah qui pourrait un jour être également accrédité à Sana'a, en cas de réconciliation entre l'Arabie Séoudite et le Yémen du Nord, qui semble poindre à l'horizon.

*Admiral*

---



ANNEXE NO 2 au  
Rapport de fin de mission

CONSULAT A KOWEIT

A l'occasion de mon premier séjour à Koweit en juin 1966, j'avais reçu du Département la mission de choisir sur place un futur consul honoraire de Suisse. Ma première intention était de proposer M. Karrer, ex-représentant de Brown Boveri. Le prénommé avait accepté en principe. Néanmoins, on me fit comprendre au Ministère des Affaires étrangères que M. Karrer ne serait pas agréé comme consul, étant donné qu'il travaillait maintenant au Ministère koweïtien de l'Information et était titulaire d'un passeport diplomatique koweïtien. Par ailleurs, M. Karrer lui-même n'était pas certain de rester longtemps encore dans l'Emirat. Aucun autre Suisse domicilié au Koweit n'entraît en considération pour ce poste. C'est pourquoi j'ai donné suite à la suggestion faite au Département par le Président de la SBS, M. Schweizer, de proposer ce poste à un commerçant installé à Koweit, représentant de Swissair depuis 10 ans, agent d'OMEGA et d'autres marques d'horlogerie suisse, M. Morad Yousuf Behbehani. Chef d'une des principales maisons de représentation de l'Emirat, le prénommé y est très honorablement connu. Il est un ami personnel de l'actuel Prince Héritier et Premier Ministre. En outre, il possède une villa à La Conversion-sur-Lausanne, d'importants intérêts immobiliers à Leysin (VD), et dispose d'une fortune personnelle considérable.

Le Conseil fédéral a nommé M. Behbehani en qualité de consul honoraire de Koweit, en date du 3 janvier 1967.

- 2 -

La mission principale de ce consul est de délivrer des visas. Il ne dispose pas de compétences juridictionnelles, c'est-à-dire qu'il ne s'occupe pas des affaires consulaires des ressortissants suisses de l'Emirat et se borne, le cas échéant, à transmettre les documents à l'Ambassade à Beyrouth. En outre, le consulat distribue de la documentation touristique suisse.

M. Behbehani, dont les vastes bureaux commerciaux sont situés au troisième étage de l'immeuble de la "British Bank of the Middle East", a installé le consulat dans une pièce séparée, qu'il a meublée à ses frais. En outre, il a mis, dès le début, à disposition une de ses secrétaires privées, qu'il paie lui-même. C'est dire que ce poste consulaire ne coûte pratiquement rien à la Confédération. Il s'agit là, cependant, d'une situation exceptionnelle, qui convient dans le présent, mais ne saurait durer toujours. Un jour ou l'autre, la colonie suisse à Koweït augmentant peut-être, ainsi que les échanges commerciaux, Berne sera amenée à placer à Koweït un collaborateur consulaire de carrière, le consul actuel conservant ses fonctions, soit même, plus tard, un consul de carrière, voire un chargé d'affaires à caractère diplomatique.

Pour l'avenir plus lointain encore, j'estime qu'il faudrait nommer à Bagdad un Ambassadeur de Suisse résident, qui serait également accrédité à Koweït et dans la future fédération des émirats du Golfe.

*Annexe*